



Réunion Conseil Municipal

Jeudi 2 Juin 2016

Compte Rendu de Séance

Présents : 9

Excusés : 2, Michel JEANNOT, Jean-Luc VERNEREY

Absents : 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Secrétaire de séance : **Martine MANCHON**

Ordre du jour

I – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Préfet du Doubs, par l'arrêté du 29 Mars 2016 a validé la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale, comprenant l'extension du périmètre de la communauté de communes du Pays Baumoises aux 19 communes de la CCVA et 15 communes de la CCDBB.

Soit un total de 59 communes appelées à constituer le nouvel EPCI qui sera effectif au 1^{er} janvier 2017.

Il est demandé au Maire de chaque commune concernée, par ce nouveau périmètre, de recueillir l'accord de chaque conseil municipal.

Le Maire invite les conseillers à se prononcer sur cet arrêté Préfectoral :

- **Avis du conseil :** Pour= 9 Contre= 0 Abstention= 0

II – Prise de compétence scolaire

Le Maire rappelle :

Le 1^{er} janvier 2016, la CCPB a pris la compétence « Petite enfance – enfance jeunesse ». Afin de rester dans la logique et dans l'objectif du nouvel EPCI, les 3 collectivités concernées ont décidé d'uniformiser l'ensemble des compétences scolaires sur le nouveau territoire.

Un groupe de travail a été mis en place, afin de chiffrer et organiser ce transfert. Une délibération, visant à nous prononcer sur le transfert de la compétence école, (fonctionnement, Investissement), sera prise lors d'une prochaine séance. Cette compétence actuellement communale, sera transférée vers le nouvel EPCI qui l'exercera à compter du 1^{er} janvier 2017.

III – Voirie communale

Travaux prévus : Information

Le Maire expose que suite aux projets de travaux d'investissement prévus sur la voirie communale, le Conseil Municipal a validé lors de la séance du 1^{er} avril 2016, la réfection des voies communales dites « Chemin du Puy de la Velle » et « chemin de chez Fricot ».

Sur le dossier « chemin de chez Fricot », les services de la Préfecture ont avisés le Maire que ce chemin ne faisait pas partie du classement des voies communales, c'est en effet, après vérification un chemin rural.

Le Maire a aussitôt saisi les services du Conseil Départemental, afin de savoir si le dossier pouvait leur être transféré et instruit cette année. La réponse obtenue est positive mais le paiement de la subvention correspondante n'interviendra qu'en début 2017.

Le Maire propose d'intégrer ce chemin au tableau de classement de la voirie communale.

- **Avis du conseil :** Pour= 9 voix Contre= 0 voix Abstention= 0 voix

Classement voirie communale

De même, suite à la vente de la propriété PEGEOT Colette, la portion de chemin cadastrée en section ZE n° 56p, appartenant à cette propriétaire, l'étude de Me CREUSY est à ce jour détentrice d'une convention de transfert entre feu Mr Marcel PEGEOT et le Maire de l'époque Mr Victor JEANNOT.

Le Maire propose à l'assemblée de régulariser devant Notaire, cette convention de transfert avant la vente de cette propriété.

- Avis du conseil : Pour= 9 voix Contre= 0 voix Abstention= 0 voix

La Maire propose en outre d'intégrer ce chemin au tableau de classement de la voirie communale.

- Avis du conseil : Pour= 9 voix Contre= 0 voix Abstention= 0 voix

IV – Activités et réalisations 2016

Le Maire rend compte sur les travaux déjà réalisés, à savoir :

Travaux forestiers = 905.32 €

Travaux mise en conformité Mairie-École (suite et fin) = 2 053.70 € (Menuiserie).

Travaux d'électricité, réalisés à ce jour, en attente de facturation.

Travaux de réparation après suppression du Baptistère = 214.50 €

Restent à réaliser, les travaux de voirie évoqués plus haut :

Entreprises ayant répondu à la consultation :

SAS CLIMENT TP	➤	56 856.00 € TTC
SAS BONNEFOY TP	➤	58 528.20 € TTC
COLAS EST	➤	46 707.00 € TTC

Restent à réaliser, les travaux d'accessibilité,

En attente des devis de l'entreprise CHATEY Marcel

Restent opération « rebouchage des trous », salle communale, (travaux de peinture).

Une opération nettoyage de l'Église est à organiser prochainement

Une opération de curage des tampons d'assainissement sera mise en place au cour de l'été.

V – Questions diverses

Délibération « Rave-Party »

Le Maire rend compte de l'organisation d'une « rave-party » sur la commune de Grosbois. Cette manifestation, initialement présentée sous la forme d'un anniversaire regroupant une cinquantaine de personnes environ, à pris rapidement des allures d'un grand rassemblement festif à caractère musical, (rave-party).

Les textes en vigueur précisent que ce genre de rassemblement relève d'une police spéciale confiée au Préfet, (art. L211-5 du code de sécurité intérieure et décret n° 2002-887).

La délibération présentée, met en garde tout propriétaire terrien, susceptible d'être sollicitée pour accueillir ce genre de manifestation.

Délibération subventions aux associations et organismes

Les différentes et habituelles subventions aux associations ont été votées à l'unanimité par le conseil municipal.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 heures.